

GARANTIE RETOUR ATELIER ALFEN EV PRODUITS



ALFEN
POWER TO ADAPT

Alfen ICU B.V. (« Alfen »), offre la garantie limitée suivante sur son équipement de chargement pour véhicules électriques (le(s) 'EV Produit(s)'):

Couverture de la garantie

Alfen garantit que les EV Produits sont exempts de tout défaut pour une période de vingt-sept (27) mois à compter de la date de livraison CIP entrepôt d'Alfen (conformément des Incoterms 2020) (ci-après la « Période de garantie »), sauf accord écrit contraire explicite d'Alfen et de son client direct (le « Client »). Le Client peut céder et transférer la garantie, telle que définie dans le présent document (la « Garantie »), à ses clients (l'« Utilisateur »).

Pendant la période de garantie, Alfen s'engage, à son entière discrétion, à réparer ou à remplacer tout composant défaillant dans le cadre d'une utilisation normale, sans frais de matériel et/ou de main-d'œuvre pour le Client. Le Client prend à sa charge tous les frais de transport vers l'usine Alfen ou tout autre lieu de réparation indiqué par Alfen (« Centre de réparation Alfen ») et devra suivre la procédure de garantie décrite ci-dessous.

Cette Garantie est la garantie exclusive fournie à la place de toute garantie relative à la qualité marchande, à l'adéquation à un usage particulier ou de toute autre garantie, expresse ou implicite, sauf les garanties de titre et de contrefaçon.

Procédure de garantie

Les défaillances peuvent être signalées en envoyant un formulaire web via le portail du service clientèle d'Alfen à l'adresse <https://support.alfen.com>. En cas de défaillance du ou des EV Produits ne pouvant être résolue à distance, le Client devra, à ses propres frais, expédier l'ensemble du ou des EV Produits à un Centre de réparation Alfen, après avoir soumis une demande et reçu les instructions correspondantes d'Alfen.

Si la défaillance est couverte par la présente garantie, Alfen réparera ou remplacera le(s) EV Produit(s) et le renverra au Client aux frais d'Alfen.

Toutefois, les droits de douane et les taxes, le cas échéant, seront à la charge du Client. Si la défaillance n'est pas couverte par la Garantie (voir les exclusions ci-dessous), Alfen fournira un devis pour les travaux de réparation appropriés. Si le Client ou l'Utilisateur accepte le devis et passe une commande de réparation, Alfen réparera le(s) EV Produit(s) et le(s) renverra aux frais du Client/de l'Utilisateur. Si le devis n'est pas accepté, le(s) EV Produit(s) sera (seront) renvoyé(s) non réparé(s) aux frais du Client/de l'Utilisateur.

Cette garantie ne s'applique pas en cas : (i) de mauvaise utilisation ou d'une utilisation du/des EV Produit(s) au-delà de l'usage prévu, (ii) de dommages externes, (iii) de défaillances du réseau, du fournisseur GPS/GPRS, du gestionnaire de service de distribution ou de l'alimentation électrique ; (iv) d'un défaut (a) d'installation, (b) de montage/démontage, (c) de modification ou (d) de configuration, par une partie non désignée par Alfen pour cette tâche ; (v) de réparation et/ou maintenance défectueuse du ou des produits effectuée par une partie non autorisée, (vi) de dysfonctionnement d'un système de back-office à point de charge ouvert ; (vii) d'utilisation d'accessoires ou de pièces autres que d'origine non approuvées ; (viii) de cas de force majeure ; ou (ix) d'activation d'un dispositif de courant résiduel (DCR) par le véhicule électrique. Par ailleurs, les dommages causés au véhicule électrique lui-même (y compris, sans s'y limiter, la rupture du câble ou de la prise de recharge du véhicule électrique, la disjonction d'un DCR ou un problème logiciel ou matériel touchant le convertisseur) ne sont jamais couverts par cette garantie.

Pièces de rechange

Alfen garantit en outre la disponibilité des pièces de rechange ou de leur équivalent fonctionnel pour les EV Produits pour une période de 5 ans à compter de la date de livraison des EV Produits.

Droit applicable et juridiction

Tout litige ou toute réclamation découlant de ou dans le cadre de la présente Garantie est régie par et interprétée conformément à la loi des Pays-Bas, à l'exclusion du livre 7 du Code civil néerlandais, ses dispositions relatives aux conflits de lois, et à l'exclusion des Conventions des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG). Tous les litiges seront réglés exclusivement par le tribunal de district de « Midden Nederland », situé à Almere, aux Pays-Bas, est alors compétent.

Alfen ICU B.V.

Hefbrugweg 28 | 1332 AP Almere | Pays-Bas

Boîte postale 1042 | 1300 BA Almere | Pays-Bas